

RENOUVELLEMENT

PUBLIC CONCERNE : Membre du CSE, membre de la CSSCT, animateur sécurité, préventeurs, infirmier du travail...

PRE REQUIS : Avoir suivi la formation initiale. Une bonne compréhension du français est vivement conseillée.

OBJECTIFS : Actualiser les connaissances des stagiaires et les perfectionner. Adapter la formation aux demandes des stagiaires en tenant compte des changements technologiques et d'organisation affectant son entreprise ou la branche d'activité.

DUREE : 5 jours (35 heures) selon la loi 2021-1018 du 2 août 2021.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Présentation de diaporamas et de films au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau, livrets d'exercices.

METHODES PEDAGOGIQUES : Présentation didactique, méthode interrogative, étude de sinistralité, études de cas, travaux pratiques.

MODALITES EVALUATION DES ACQUIS : auto-évaluation, exercices et travaux pratiques d'évaluation.

DOCUMENTATION : Documentation transmise sous format numérique. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission.

VALIDATION : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité)

Programme

Tour de table : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation

MODULE 1 : Aspects réglementaires en rapport avec le CSE

- Présentation des évolutions réglementaires et des jurisprudences
- Rappel sur les aspects réglementaires vus lors de la formation initiale (en fonction des demandes des stagiaires)

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation

MODULE 2 : Méthodologie d'analyse d'un accident ou d'un presque accident du travail (l'analyse d'AT : le premier outil de la prévention)

- Echange avec les stagiaires sur les difficultés rencontrées au cours du mandat
- Rappel sur la méthodologie
- Exercices d'application sur des cas d'accidents ou de presque accidents survenus dans l'entreprise

EVALUATION DES ACQUIS : exercices et TP d'application sur un cas concret qui valide l'appropriation des outils.

MODULE 3 : De la détection précoce des problèmes à leur analyse

La sinistralité : (même principe que lors de la formation initiale mais avec les dernières statistiques)

1. *Présentation de la sinistralité en France (source Ameli.fr)*
2. *Présentation de la sinistralité de la branche professionnelle de l'entreprise (source Ameli.fr)*
3. *Présentation de la sinistralité de l'entreprise (source : l'entreprise elle-même)*
4. *Analyse de l'évolution de la sinistralité depuis leur formation initiale. En fonction de l'évolution, adaptation de la stratégie à adopter.*

Evolutions technologiques éventuels dans l'entreprise : analyse d'impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Retour sur l'utilisation des outils d'analyses des risques et des conditions de travail

1. *Echange avec les stagiaires sur les difficultés rencontrées en cours du mandat*
2. *Actualisation des outils*
3. *TP de mise en œuvre*
4. *Debriefing en commun (analyse des résultats et réflexion sur la communication en réunion)*

EVALUATION DES ACQUIS : exercice de détection des problèmes d'H.S.C.T. avec présentation d'un plan d'actions pour améliorer la situation.

MODULE 4 : En fonction des souhaits des stagiaires des compléments informatifs seront donnés sur les thèmes suivants :

- Les Troubles musculo squelettiques (T.M.S.)
- Les produits dangereux (prévention du risque chimique)
- L'incendie
- Le risque mécanique
- Le bruit
- Les risques psychosociaux
- La pénibilité
- Les ambiances thermiques
- L'éclairage
- Le risque routier
- La réglementation santé/sécurité au travail
- ...

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation

MODULE 5 : Exercices complémentaires

- Echanges d'expériences sur les visites sécurité et les audits menés au cours du mandat
- T.P. N° 1 : la visite sécurité de l'établissement. Debriefing en commun du T.P. N° 1.
- T.P. N° 2 : l'audit H.S.C.T. d'un poste de travail de l'établissement. Debriefing en commun du T.P. N° 2.
- Pour ces deux TP, les stagiaires (en sous-groupes) devront préparer un dossier prêt à être présenté en réunion plénière.
- Présentation des dossiers au cours d'une réunion du CSE simulée (suivi d'une analyse critique de l'ensemble du groupe).

EVALUATION DES ACQUIS : présentation du dossier



RENOUVELLEMENT

NOS FORMATEURS: Formateurs experts dans la formation des représentants du personnel en santé/sécurité au travail.

NOS REFERENCES :

- FT Consultants a été agréé pour la formation des membres du CHSCT pendant près de 20 ans. Aujourd'hui, FT Consultants est habilité à dispenser la formation des représentants du personnel des CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail par l'arrêté préfectoral N° 2019/86.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2021 : **107 stagiaires formés.**

**UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES
THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO**
(03.83.26.30.08)

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.

Planning inter 2022

Nancy :	14,15,16 + 21,22 mars 13,14,15 + 20,21 juin 19,20,21,22,23 septembre 5,6,7 + 12,13 décembre
Strasbourg :	14,15,16 mars + 21,22 mars 13,14,15,16,17 juin 19,20,21,22,23 septembre 5,6,7,8,9, décembre
Dijon :	14,15,16 mars + 21,22 mars 20,21,22,23,24 juin 26,27,28,29,30 septembre 12,13,14,15,16 décembre

NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)
- Information de l'entreprise ou de l'établissement 6 mois avant la date du recyclage.

Tarifs 2022

Formation inter-entreprises
850 € H.T./stagiaire

Formation réalisée dans vos locaux
3 250 € H.T./groupe (maxi 12 personnes)
+ frais de déplacement

C. trav. Art. R. 2315-11. – Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9.

Ce renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner. A cet effet, le programme établi par l'organisme de formation a un caractère plus spécialisé. Il est adapté aux demandes particulières du stagiaire et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.